



Investir dans le secteur des FRUITS et LÉGUMES au Mali



Avec l'appui de:



4 excellentes raisons d'investir dans le secteur des fruits et légumes au Mali

1



Potentiel du secteur
Fruits et Légumes et
opportunités croissantes
du marché

2



Conditions
idéales

3



Augmentation
des
investissements
internationaux

4



Climat
d'investissement
favorable

4 excellentes raisons d'investir dans le secteur des fruits et légumes au Mali

RAISON N° 1



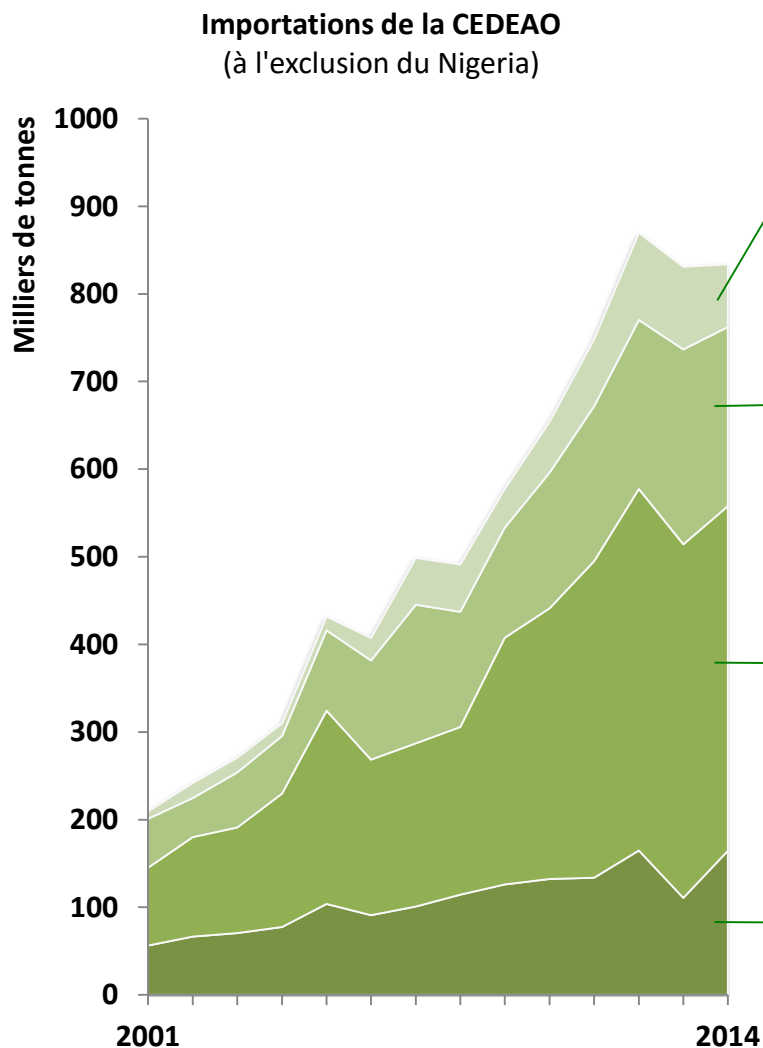
Potentiel du secteur
Fruits et Légumes et
opportunités croissantes
du marché





L'Afrique de l'Ouest a une demande croissante et non satisfaite en fruits et légumes frais et transformés

Les principales importations de fruits et de légumes transformés par la CEDEAO* (Le Nigeria est exclu de l'ensemble des chiffres)



Jus

Quantité : environ 72 000 tonnes en 2014, TCAC 18 %
Valeur : environ 64 million de dollars US en 2014
Principaux importateurs : Ghana, Sénégal
Principales Provenances : UE, Afrique du Sud, Maroc



Conserves de tomates

Quantité : environ 205 000 tonnes en 2014, TCAC 12 %
Valeur : environ 180 million de dollars US en 2014
Principaux importateurs : Ghana
Principales Provenances : Chine



Oignons

Quantité : environ 393 000 tonnes en 2014, TCAC 12 %
Valeur : environ 92 million de dollars US en 2014
Principaux importateurs : Sénégal, Côte d'Ivoire
Principales Provenances : UE, Chine



Pommes de terre

Quantité : environ 164 000 tonnes en 2014, TCAC 7 %
Valeur : environ 41 million de dollars US en 2014
Principaux importateurs : Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali
Principales Provenances : UE





Croissance rapide et constante des importations de produits saisonniers au Mali

Au Mali, les **pommes de terre et les oignons** représentent **95 % des importations totales de légumes**

Même si les quantités sont encore relativement faibles, elles **augmentent à des taux impressionnants**, comme pour les pommes de terre avec plus de 50 % par an en moyenne depuis 2001

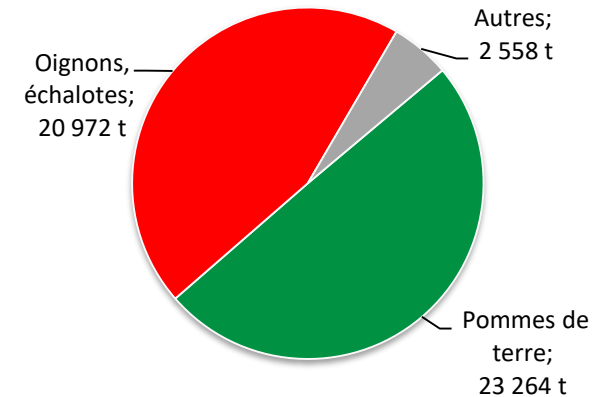
Le Mali peut produire ces légumes, mais la **production reste traditionnelle et saisonnière**

- La production de légumes se fait au niveau des exploitations familiales avec peu d'intrants et de faibles rendements
- L'horticulture reste une activité secondaire pour la plupart des agriculteurs familiaux. Elle n'est réalisée qu'entre les périodes de production des cultures de base (riz, mil)
- jusqu'à 300 % d'augmentation de prix pour les produits hors-saison

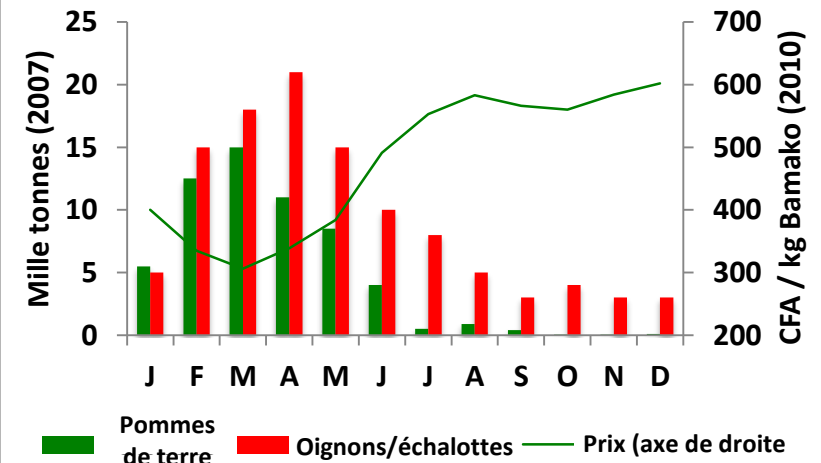
La **classe urbaine qui croît rapidement** consomme plus de légumes et est disposée à acheter des produits hors-saison importés et coûteux

Plusieurs **investisseurs** ont démarré une production de légumes tout au long de l'année et cherchent à **l'augmenter**

Importation de légumes au Mali (2016, 2012-2016 TCAC)



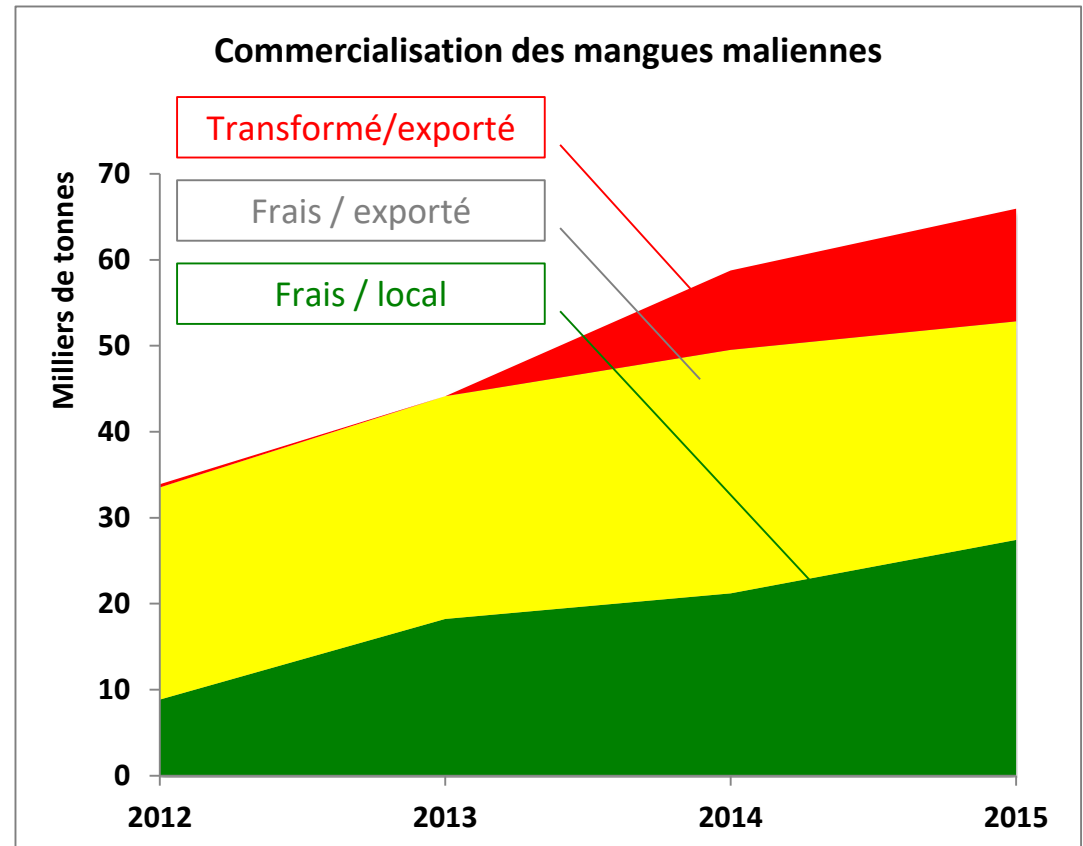
Commercialisation des légumes locaux (2007, mille tonnes)





Secteur des fruits : Le Mali est un important acteur régional et mondial dans la chaîne de valeur mangue

- Situé dans une zone agro-climatique idéale, **le sud du Mali est l'une des plus grandes bases de production de mangue en Afrique de l'Ouest**, avec une **large gamme de variétés** (y compris les plus populaires telles que Keitt, Kent et Amélie)
- **Les investissements publics et privés ciblés** dans la chaîne de valeur mangue ont contribué à augmenter les quantités et la qualité des mangues cueillies à des fins commerciales.
- **La commercialisation de la mangue s'est développée rapidement et diversifiée** ces dernières années
 - Croissance annuelle de 23 % des quantités globales mises sur le marché
 - Diversification des produits pour inclure la mangue séchée, la purée, les confitures, etc.
 - Augmentation des ventes locales et régionales
- **Plus de 2 millions de manguiers plantés en 2015 et 2016** pour pouvoir répondre à la tendance à la hausse de la demande (environ 200 000 tonnes prévues d'ici à 2020)





Les exportateurs de mangues de l'Afrique de l'Ouest offrent des avantages concurrentiels importants

- Les exportations de mangues vers l'UE ont une croissance élevée d'une moyenne de 6 % par an (depuis 2004)
- Valeur de 400 million de dollars US (2014)
- La CEDEAO fournit 6 % du marché européen de la mangue, bénéficiant à la fois d'avantages saisonniers et logistiques par rapport aux régions concurrentes (en avril-septembre)
- Les exportateurs de mangues de l'Afrique de l'Ouest bénéficient d'une vitrine commerciale préférentielle sur les marchés de l'UE, par rapport aux autres fournisseurs mondiaux

| Origine | Variété | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|-----------------------------------|---------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pérou | Kent | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | ■ | ■ |
| Brésil | Tommy Atkins | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | Kent | ■ | ■ | | | | | | | | ■ | ■ | ■ |
| Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso | Kent | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | |
| | Keitt | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | |
| Sénégal | Kent | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Israël | Tommy Atkins | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| | Kent | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | | |
| | Keitt | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | |
| États-Unis | Keitt | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| République Dominicaine | Divers, jaune | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Mexique | Divers, jaune | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | |
| Inde/Pakistan | Divers, jaune | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | |

4 excellentes raisons d'investir dans le secteur des fruits et légumes au Mali

RAISON N° 2



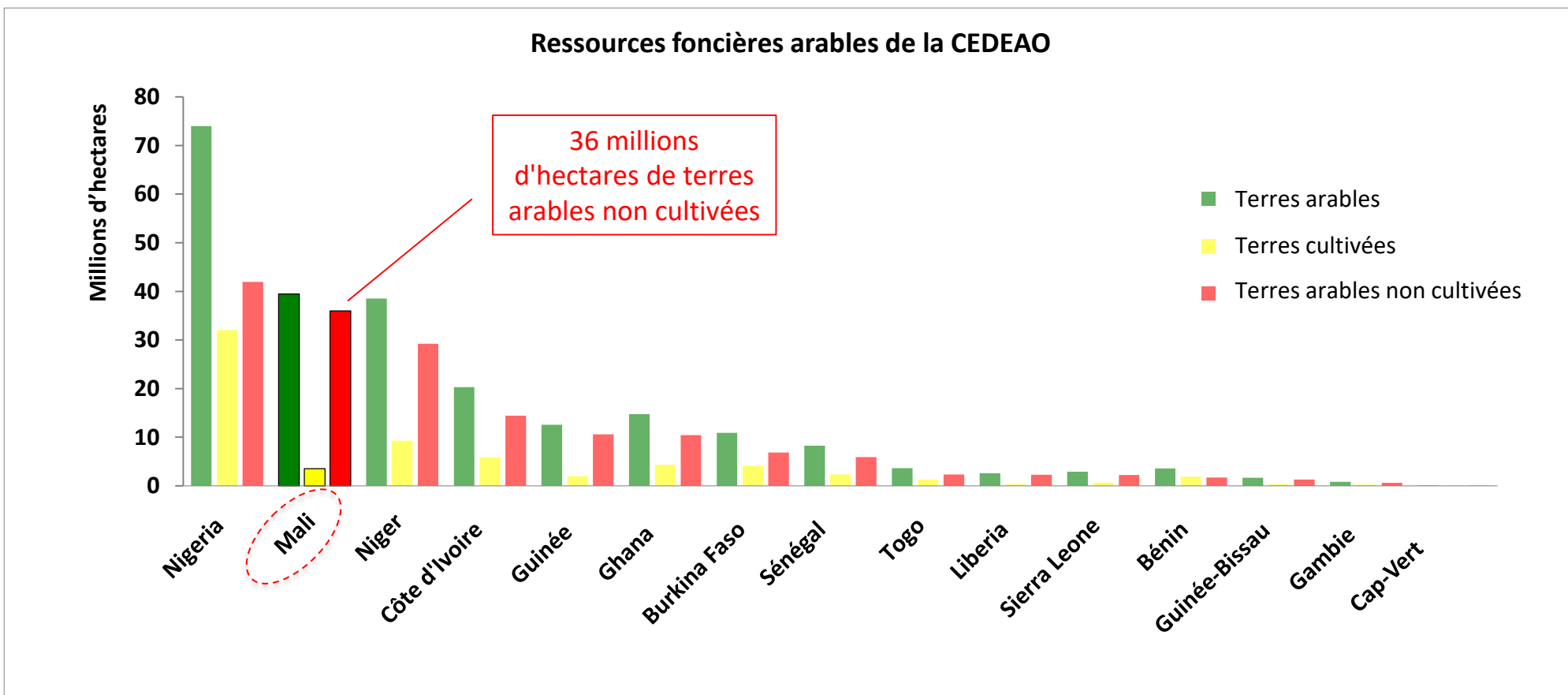
Conditions
idéales





Le Mali possède l'une des plus importantes surfaces de biens fonciers inexploités de la région

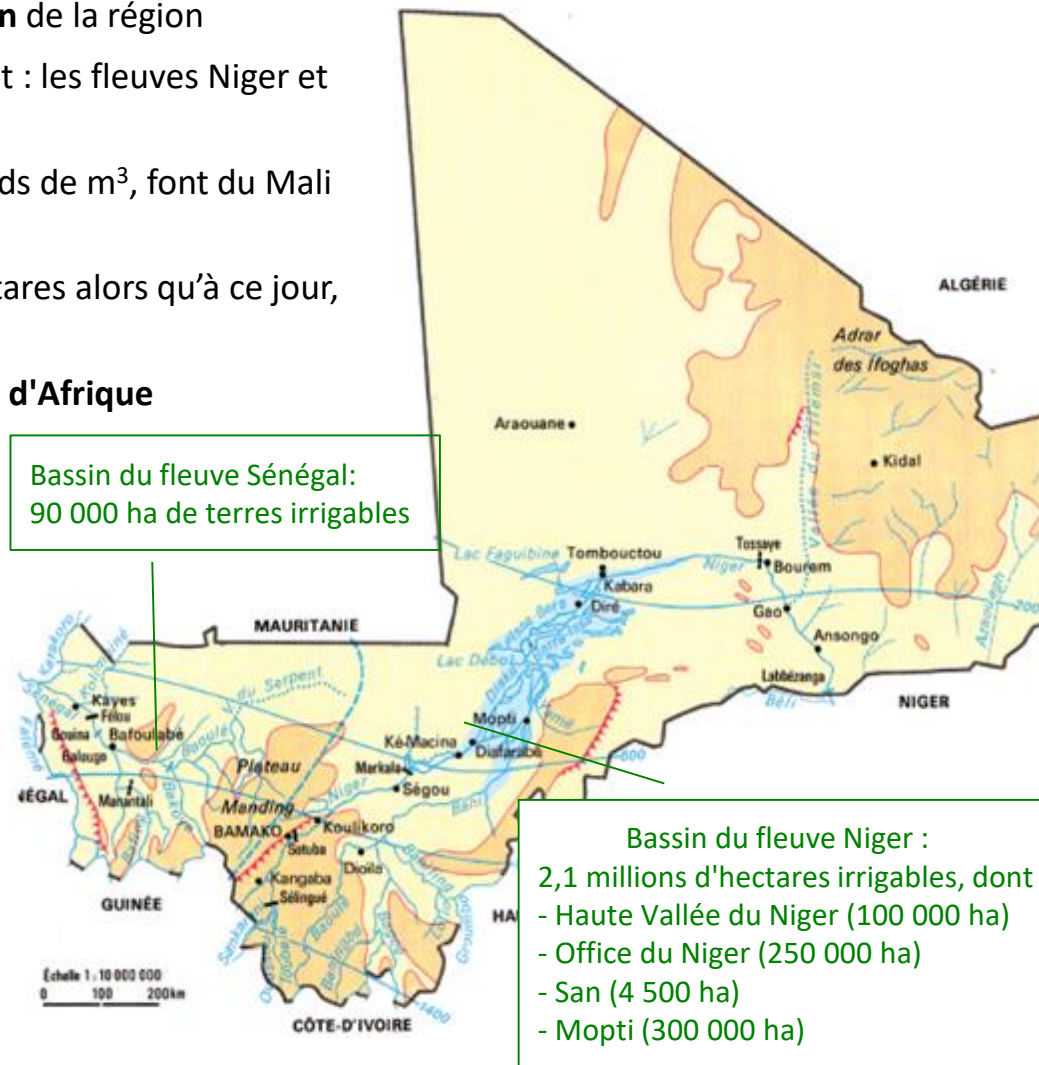
- Le Mali est l'un des **plus grands pays d'Afrique** (2,5 fois plus grand que la France)
- Avec ses **vastes terres arables** et sa **densité de population relativement faible**, le Mali dispose des plus grands **biens fonciers inexploités** de la région, et est prêt pour une expansion agricole
- **Moins de 10 %** du total estimé de 40 millions d'hectares de terres arables sont cultivés





Le Mali a le meilleur potentiel d'irrigation de la région

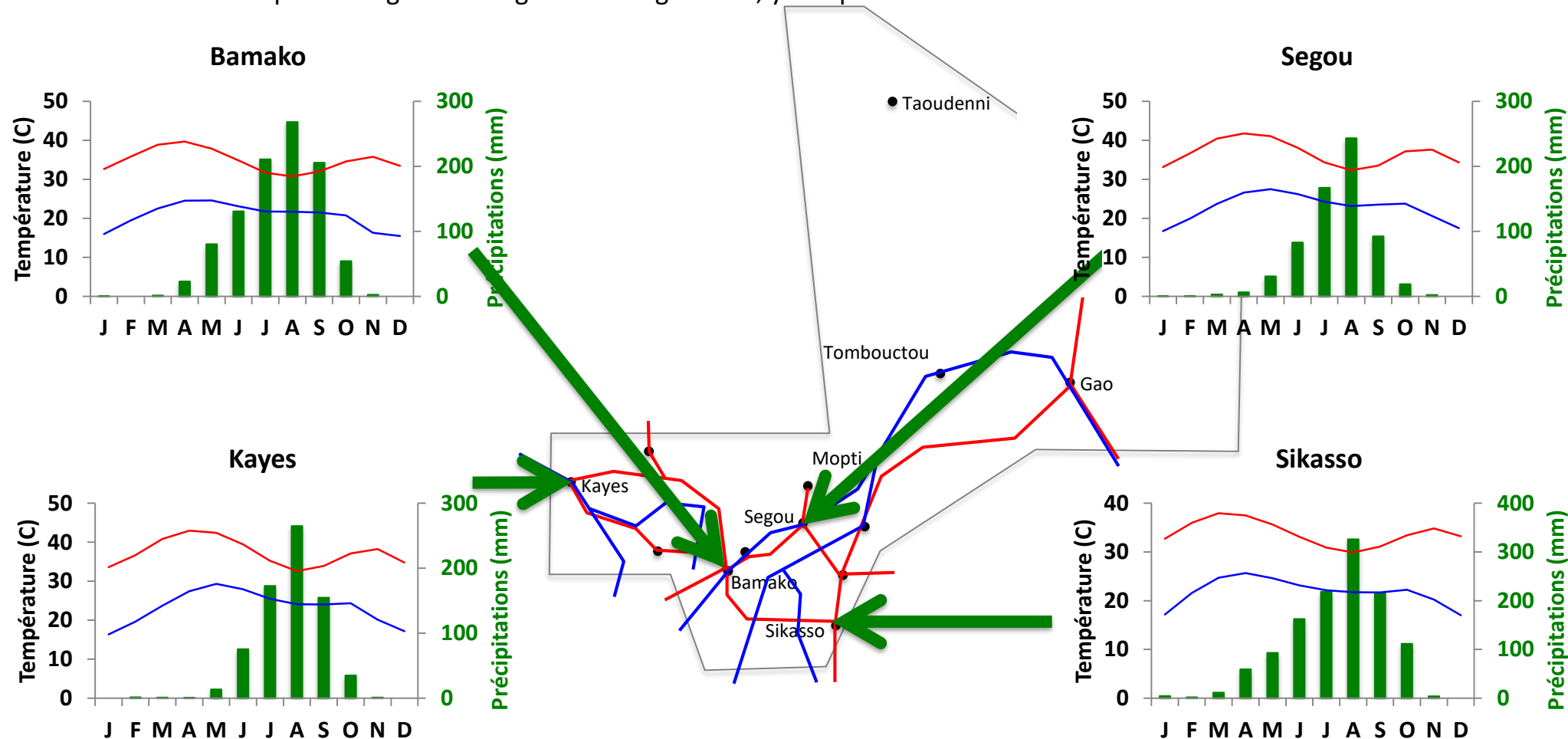
- le Mali , grâce aux deux plus grands fleuves d'Afrique de l'Ouest et à ses vastes plaines alluviales, présente le **meilleur potentiel d'irrigation** de la région
- **Les deux plus grands réseaux fluviaux** en Afrique de l'Ouest : les fleuves Niger et Sénégal, ainsi que de nombreux cours d'eau
- **Les ressources en eaux souterraines**, estimées à 2,7 milliards de m³, font du Mali l'un des réservoirs d'eau de l'Afrique
- Le total des terres irrigables est estimé à 2,2 millions d'hectares alors qu'à ce jour, **300 000 hectares seulement sont irrigués**
- L'Office du Niger est l'une des plus grandes zones irriguées d'Afrique





Le Mali a des conditions de culture idéales pour les fruits et les légumes

- Avec plus de **300 jours de soleil** et plus de **600 à 1 400 mm de précipitations** par an, la partie sud du Mali présente les conditions idéales pour une gamme de graines oléagineuses, y compris le riz et le maïs

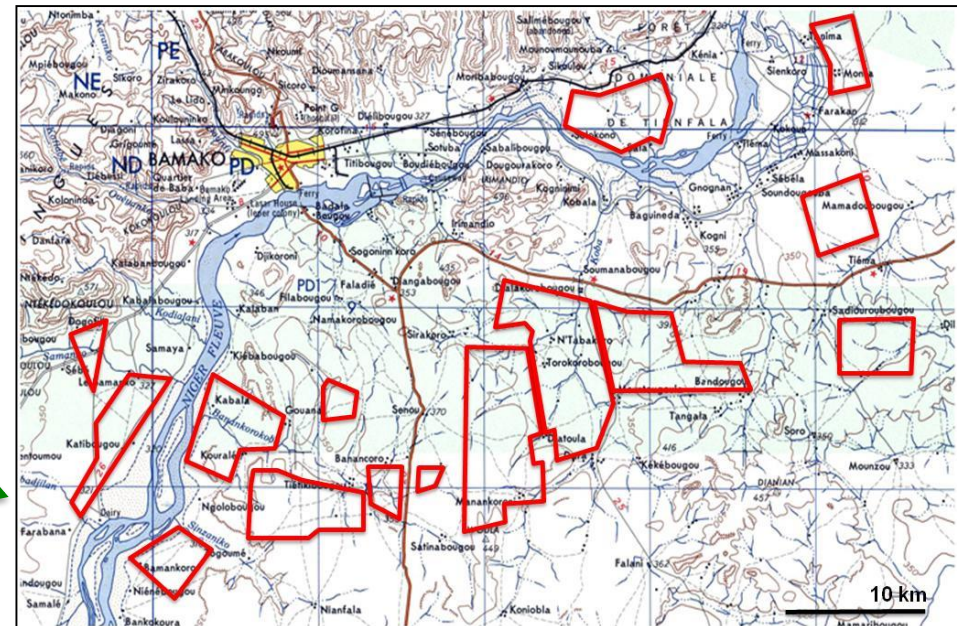
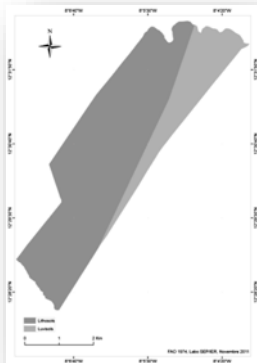


Conditions climatiques idéales à proximité des principaux marchés



Les terres horticoles inexploitées sont proches des principaux marchés

- Contrairement à la plupart des centres urbains de la région, les villes maliennes ont des **terres destinées à l'horticulture dans les zones périurbaines**, mais qui, à ce jour, restent largement sous-exploitées.
- **Les concessions régionales avec des titres et attribuées aux fonctionnaires dans les principales zones périurbaines du Mali depuis le début des années 1960**
 - La plupart sont à ce jour inexploitées du fait de l'intérêt limité des propriétaires pour l'agriculture.
 - De nombreux propriétaires commencent à chercher des partenaires pour louer leurs terrains ou développer des co-entreprises.
 - Des initiatives publiques et privées sont en cours pour impliquer les propriétaires fonciers, en vue du regroupement des terrains et de la recherche de partenaires d'investissement.
- **Des eaux souterraines sont disponibles pour l'irrigation toute l'année** : les données sur les forages dans la zone de Bamako indiquent des rendements moyens de 5 à 10 m³/h et une profondeur de 60 m



4 excellentes raisons d'investir dans le secteur des fruits et légumes au Mali

RAISON N° 3



Augmentation
des
investissements
internationaux





Profils d'investisseurs : SIDIBE FARM ET SCS INTERNATIONAL

Les investisseurs réussissent déjà à exploiter les opportunités de marchés intérieur et d'exportation :

Ferme Sidibé

- Basée Samaya à 15 km de Bamako sur 3 ha
- 1 ha de serres dans la zone périurbaine de Bamako, et qui s'étend sur près de 2 ha
- Une production de légumes toute l'année pour le marché intérieur domestique : tomates, aubergines, choux, melons, papaye, etc.
- Investissement d'environ 1 million de dollars US pour une production de 500 tonnes par an et un chiffre d'affaires d'environ 250 000 de dollars US
- Lauréat 2017 de 4eme édition de Global Farmer Network aux USA
- Recherche de partenaires pour une extension de la ferme

SCS International

- Basée à Kamalé à 35 km de Bamako sur 200 ha
- Une plantation moderne de manguiers sur 50 ha avec une prévision de 40tonnes par ha
- Un centre de conditionnement de produits frais
- Une commercialisation de près de 1000 tonnes de mangues à destination des principaux supermarchés européens
- Une coopérative de 138 producteurs de mangue certifiés GlobalGap.
- Une superficie de 4 ha de cultures maraîchères,
- Une unité industrielle de production de carton en fin d'installation pour 8 000 tonnes.
- Investissement 6,5 millions de dollars US
- Recherche de partenaires pour boucler l'investissement



Institutions d'éducation, de recherche et d'assistance technique existantes

- **Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée (IPR IFRA)** : considéré comme l'une des meilleures écoles de génie agricole dans la région
- **Institut d'économie rurale (IER)** : politiques de recherche agricole ; approbation et certification des intrants agricoles ; et importation, test et distribution des variétés de cultures les plus récentes
- **Institut du Sahel - Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)** : dirige un cadre réglementaire régional commun pour les pesticides ainsi que le processus d'approbation des nouveaux pesticides
- **Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides (ICRIS) (réseau CGIAR¹)** : Institut de recherche international conduisant activement des recherches sur les cultures au Mali et dirigeant une unité de système d'information géographique (GIS) de calibre mondial en partenariat avec l'IER
- **Laboratoires** : plusieurs laboratoires sont équipés pour mener des recherches et des analyses de qualité (SEP², IPR IFRA, LCV³, etc.)
- **PLAZA** : Entrepôt frigorifique moderne et de conditionnement situé dans la zone de Bamako, d'autres infrastructures logistiques dans les principales régions productrices (Sikasso, Koulikoro, Bougouni)

¹Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

²Laboratoire Sol-Eau-Plantes

³Laboratoire central vétérinaire



Programmes partenaires pour renforcer l'industrie agricole du Mali



Groupe de la Banque mondiale

- Compétitivité des chaînes de valeur agricoles
- Infrastructures d'électricité et de transport
- Investissements agro-industriels



Banque africaine de développement

- Appui à l'organisation des exploitants
- Irrigation, Infrastructures d'électricité et de transport
- Investissements dans l'industrie agricole



Banque ouest-africaine de développement

- Irrigation
- Infrastructures d'électricité et de transport
- Investissements agro-industriels



USAID

- Irrigation et productivité des exploitants
- Accès des exploitants aux marchés et aux échanges



FIDA

- Irrigation et productivité des exploitants
- Appui à l'organisation des exploitants
- Microfinance rurale



IFDC

- Sécurité alimentaire et revenus des exploitants
- Accès aux engrais



Commission européenne

- Irrigation
- Sécurité alimentaire



Coopération Allemande

- Irrigation, Environnement
- Infrastructures d'électricité et de transport
- Investissements agro-industriels

4 excellentes raisons d'investir dans le secteur des fruits et légumes au Mali

RAISON N° 4



Climat
d'investissement
favorable





Le gouvernement est ouvert aux investissements dans l'agro-industrie

Ouverture du gouvernement

- **Deuxième plus grand budget public pour l'agriculture** en Afrique de l'Ouest
- L'un des 7 pays africains à **atteindre l'objectif de 10% du PDDAA**¹
- Solide engagement du gouvernement par le biais du ministère de l'agriculture et d'**agences techniques spécialisées** :
 - Direction nationale du génie rural (DNGR) : infrastructures rurales
 - Département national de l'agriculture (DNA) : services de vulgarisation
 - Service semencier national : semences certifiées
- L'engagement du secteur privé est fort grâce à **une chambre agricole dynamique** et à ses représentations régionales (APCAM²)

Mesures incitatives fiscales et douanières

- Réduction de la TVA et des taxes douanières sur les équipements et les intrants importés destinés à l'industrie agricole
- Le code des investissements prévoit des avantages pour les investissements productifs

Autres mesures incitatives

- Programme d'équipement : 1 000 tracteurs pour les investisseurs qualifiés dans l'agro-industriel (2015-2016)
- Subvention aux engrais : subvention de 48 à 64 % sur les engrais destinés à la production des principales céréales

¹Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

²L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali



ANNEXES





Procédures d'accès à la terre pour les investissements agro-industriels

Le Mali a élaboré une **politique foncière agricole (2014) intégrant les mesures incitatives suivantes** :

- La loi sur les principes de la libre administration des collectivités territoriales (1993)
- Le code des collectivités territoriales (1995)
- La loi d'orientation agricole (LOA, 2006)
- Le code domanial et foncier (référence juridique pour la gestion de tous les litiges fonciers)
- La loi environnementale (reconnaît la diversité des zones agro-écologiques)
- La charte pastorale (réglemente les questions pastorales)
- Le décret n° 92-113/pm-RM fixe le prix de vente et les redevances des terres publiques urbaines et rurales à des fins d'utilisation commerciale et industrielle, et de logement
- Le décret n° 92-114/pm-RM fixe les échelles générales de base des prix de transfert et des redevances pour les terres publiques et détermine la procédure à suivre pour des échelles spécifiques
- Les Annexes I et II du décret n° 92-114/pm-RM du 9 avril 1992 fixent le montant par hectare du prix et des frais de vente des terres publiques
- L'Annexe IV du décret du n° 92-114/pm-RM9 avril 1992 fixe le prix de vente des terres rurales situées dans le district de Bamako et les municipalités

Cette politique prévoit **deux options d'accès aux terres** (facilitées par l'État et les collectivités territoriales) :

- Mise en œuvre par le code domanial et foncier
- Arrangements coutumiers (filiation, prêts, donations, etc.)



Option 1 : Procédures d'accès à la terre pour les investissements agro-industriels selon le Code sur les terres privées et celles appartenant à l'État

| Titre | Phases d'accès | Coûts | Délais |
|---------------------------|---|--|-----------------|
| Bail emphytéotique | <p>Courrier à l'attention des autorités responsables de la zone :</p> <ul style="list-style-type: none">• Identité du demandeur• Besoins en termes d'espace, terres, etc. <p>Le formulaire complété est soumis à l'attention de l'autorité responsable de la zone :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plan d'activités techniques et financières, spécifications• Études techniques et socio-environnementales• Plan certifié des parcelles• Preuves du paiement des impôts | Entre 15 000 000 et 25 000 000 F CFA (coût de la signature du plan d'activités + de l'étude technique et socio-économique) | de 12 à 24 mois |
| Titre foncier | <ul style="list-style-type: none">• Démarcation préliminaire du site• Enquête commodo et incommodo• Enregistrement au nom de l'État• Publication obligatoire• Enregistrement au nom du propriétaire dans le registre foncier• Titre foncier définitif et incontestable• Publication des droits réels• Obtention du titre foncier | Entre 1 000 000 et 2 500 000 F CFA (selon la zone) | de 2 à 12 mois |



Option 2 : Procédures d'accès à la terre à travers les dispositifs coutumiers

| Titre | Phases d'accès | Coûts | Délais |
|--------------------------|---|---|----------|
| Concession rurale | <ul style="list-style-type: none">• «Allocation villageoise» par don ou achat de terrain auprès des villageois• Mise en œuvre d'un plan de base par le service foncier• Demande de concession, accompagnée du plan et de plusieurs autres documents adressés au préfet.• Traitement des demandes déposées auprès du chef de la section publique, qui remplit un formulaire qu'il soumet ensuite à l'évaluation du chef de la division chargée du cadastre de la Direction nationale des domaines et du cadastre, du chef des services de génie rural et des services fonciers du district• Après évaluation et approbation par ces trois services, l'administrateur régional lance la procédure d'enquête publique locale• Éventuelles visites sur le terrain et enregistrement des déclarations par les services fonciers• Rapport signé par les autorités du village (chef du village, conseillers du village) certifiant qu'elles renoncent aux droits coutumiers de la communauté et indiquent leur accord à octroyer la concession rurale• L'administrateur régional signe la décision octroyant la concession ainsi qu'une annexe contenant les termes de référence précisant les droits et les devoirs du concessionnaire• L'entrepreneur achète les termes de référence et demande aux services de génie rural de produire un extrait du plan de fragmentation de la parcelle | Paiement des frais : 50 000 F CFA Aménagement du terrain : 959 750 F CFA par hectare | 75 jours |

INVESTIR AU MALI

Rendez nous visite et découvrez les opportunités d'investissement au Mali

L'**Agence** pour la **Promotion** des **Investissements** du Mali (API) facilite les investissements et aide à la mise en œuvre de politiques favorables aux investissements

Objectifs de l'API

- Promouvoir le Mali auprès des investisseurs locaux et étrangers
- Améliorer l'environnement des affaires au Mali
- Encourager et soutenir les investissements au Mali
- Élaborer des politiques favorables aux investisseurs



Domaines de soutien aux investisseurs

L'API facilite les transactions par le biais de :

- Conseils au niveau de la structuration et de l'exécution d'investissements spécifiques
- Mise en relation des investisseurs et des groupes d'investissement avec les organismes de soutien pertinents
- Identification et présentation d'opportunités d'investissement attractives aux investisseurs

De plus, l'API fournit un soutien administratif aux investisseurs pour les activités suivantes :

- Création de société
- Achats de terrains
- Obtention de visas
- Acquisition des incitations fiscales
- Obtention des autorisations gouvernementales
- Mise en place des services publics pour les entreprises

COORDONEES : contact@apimali.gov.ml | www.apimali.gov.ml